EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **06 novembre 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **six novembre deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance,Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECCER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM**
Excusé(e)s :	**Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 22

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - PRÉSENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC - COOPÉRATIVE DE MAI

L'art L1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2002 – 1 du 2 janvier 2002 précise que le rapport d'activité produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre connaissance du rapport ci-dessous.

Il convient de rappeler que l'exploitation de la Coopérative a été confiée depuis le 1er octobre 2008 à l'Association Pop Art dans le cadre d'un contrat d'affermage, la Ville apportant une compensation financière pour la mise en œuvre de diverses missions de service public.

Ces dernières concernent :

- Une politique de formation des publics, d'ouverture et de découverte musicale
- Une politique tarifaire modérée
- Une politique de diffusion éclectique qui concerne tous les courants de musiques actuelles mêlant artistes régionaux (représentant au moins 30 % de la diffusion globale), nationaux et internationaux sachant que la petite salle (le club) est l'axe principal de la diffusion soutenue par la Ville
- Un accompagnement pour les groupes locaux relevant d'une démarche de professionnalisation
- Une structuration des acteurs de la filière musicale au sein de la pépinière de Mai
- Une politique d'aide à la création au travers de formules adaptées (résidence, filage, répétition)
- Une politique de coréalisation avec le secteur associatif
- La mise en œuvre d'un service information facilement accessible

L'équipe de la Coopérative était constituée de 22 permanents à temps plein au 31.12.2008.

Pour l'année 2008, le rapport de l'exploitant fait notamment apparaître les points suivants : 111 concerts répartis de la façon suivante :

- 93 concerts produits par la Coopérative (dont 7 en partenariat) représentant 50 362 spectateurs (dont 34 731, payants 8 487 exonérés et 7 144 entrées aux concerts gratuits).

- 18 concerts accueillis

Concernant les 93 concerts produits par la Coopérative de Mai :

- 44 se sont déroulés au club

- 49 dans la grande salle

Par ailleurs, 10 ont été proposés gratuitement.

Parmi cette diffusion, une place très significative (35 %) est consacrée à des formations régionales (37 groupes concernés). Ces groupes régionaux ont pu se produire dans le cadre de concerts « dédiés », de « plateaux », de premières parties ou de projets spéciaux.

La Coopérative de Mai a accueilli 11 concerts produits par des producteurs extérieurs ayant loué la salle sachant que la Ville a par ailleurs accordé 7 mises à disposition gracieuses.

Le tarif moyen d'un billet par concert produit par la Coopérative de Mai est de 18,09 € et de 15 € si on intègre les entrées à des concerts gratuits. Ce montant demeure toujours très attractif par rapport aux tarifs pratiqués dans le secteur privé (en moyenne 23 €).

La carte coopérative (16€) permet de bénéficier d'une réduction de 4 € sur chaque concert.

La Coopérative de Mai organise également une diffusion « Hors les murs » qui a concerné en 2008, 32 manifestations.

- 9 dates dans le cadre du 63 tour
- 15 coproductions avec la Baie des Singes
- 5 concerts dans le cadre des Nuits Divines
- 1 concert Place de Jaude dans le cadre de la Fête de la Musique, à l'initiative et à la charge intégrale de la Ville (la programmation concerne exclusivement des groupes en développement aidés par la Coopérative)
- 2 concerts dans le cadre de Sable Show

L'activité du délégataire comporte également un important volet d'actions culturelles dans le domaine de l'accompagnement et le soutien à la création par le biais de résidences artistiques.

En 2008, 73 jours ont été consacrés à cette mission (répétition, filage…) en faveur des groupes en voie de professionnalisation (64 % de ces groupes sont originaires de Clermont-Ferrand).

Les dispositifs proposés dans ce domaine concernent :

- Aide à la programmation notamment dans le cadre de 1ère parties
- Aide à la création (filage)
- Aide au management (information sur la filière musicale)
- Soutien à la promotion (aide à la rédaction de différents documents en faveur de groupes)

La structuration progressive de la pépinière de Mai devrait permettre d'apporter une expertise technique à de jeunes managers en leur permettant d'accéder à des moyens d'information.

Le tutorat de deux structures est d'ores et déjà en place pour :

- le collectif Kütu Folk
- le projet Massive Centrale

Parmi les autres initiatives, il convient de citer :

- Organisation des découvertes du Printemps de Bourges
- Accueil et participation au festival Europavox
- Disque hommage au Velvet réalisé avec des groupes en voie de professionnalisation
- Le journal FAC – revue culturelle gratuite conçue pour des relais étudiants sur l'actualité de la Coopérative
- Participation à la campagne sur les risques auditifs
- Actions en milieu carcéral (Centrale de Riom, Maison d'arrêt de Clermont)

En 2008, le compte de résultat de la Coopérative couvre la période du 1er janvier au 30 septembre 2008 ; un nouveau contrat a été signé avec l'Association Pop Art à partir du 1er octobre 2008. Le budget d'exploitation s'élève à 2.346.244 €, le financement public global de 936 000 € se décompose de la façon suivante :

- DRAC Auvergne : 110.000 €

- Conseil Régional : 80.000 €
- Conseil Général : 65 000 €
- Clermont Communauté : 110.000 €
- La participation de la Ville s'est élevée en 2008 à 571 000 € sous réserve des comptes de clôture de la régie.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI